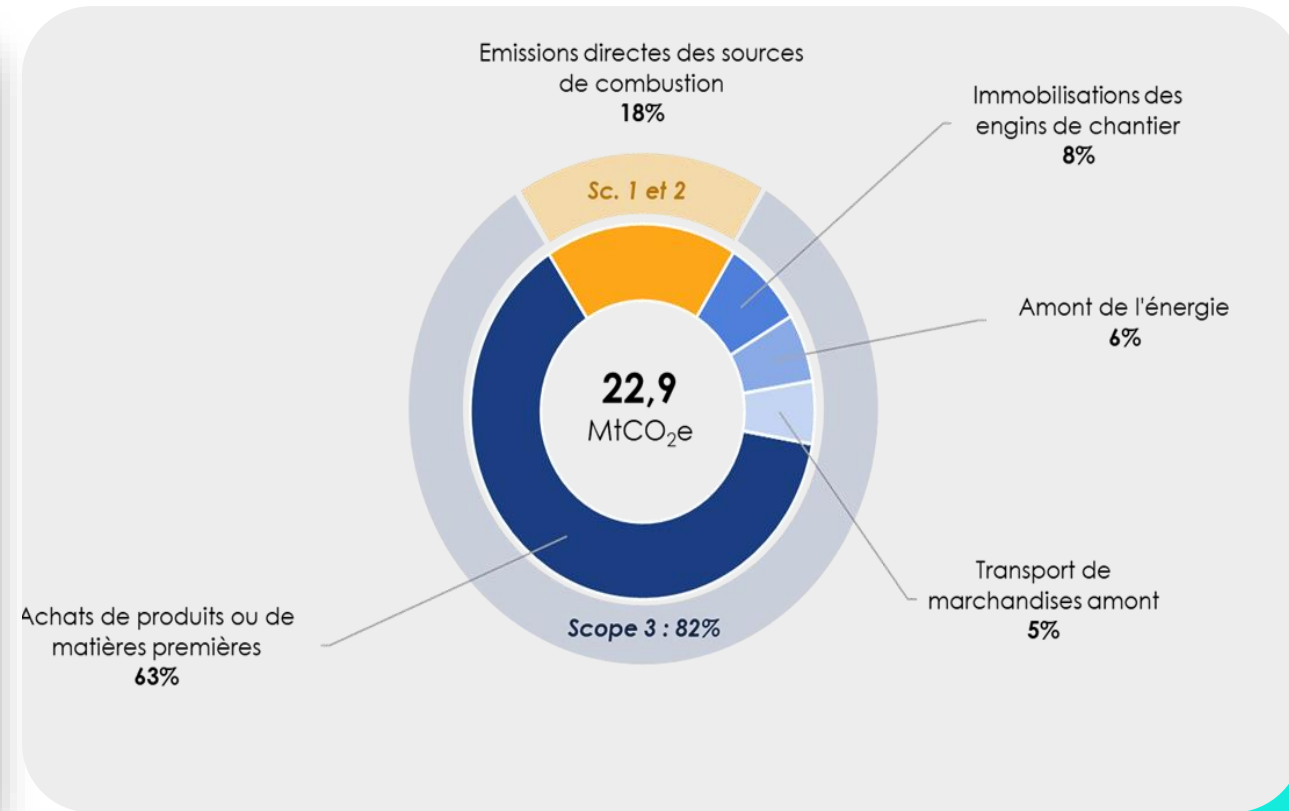
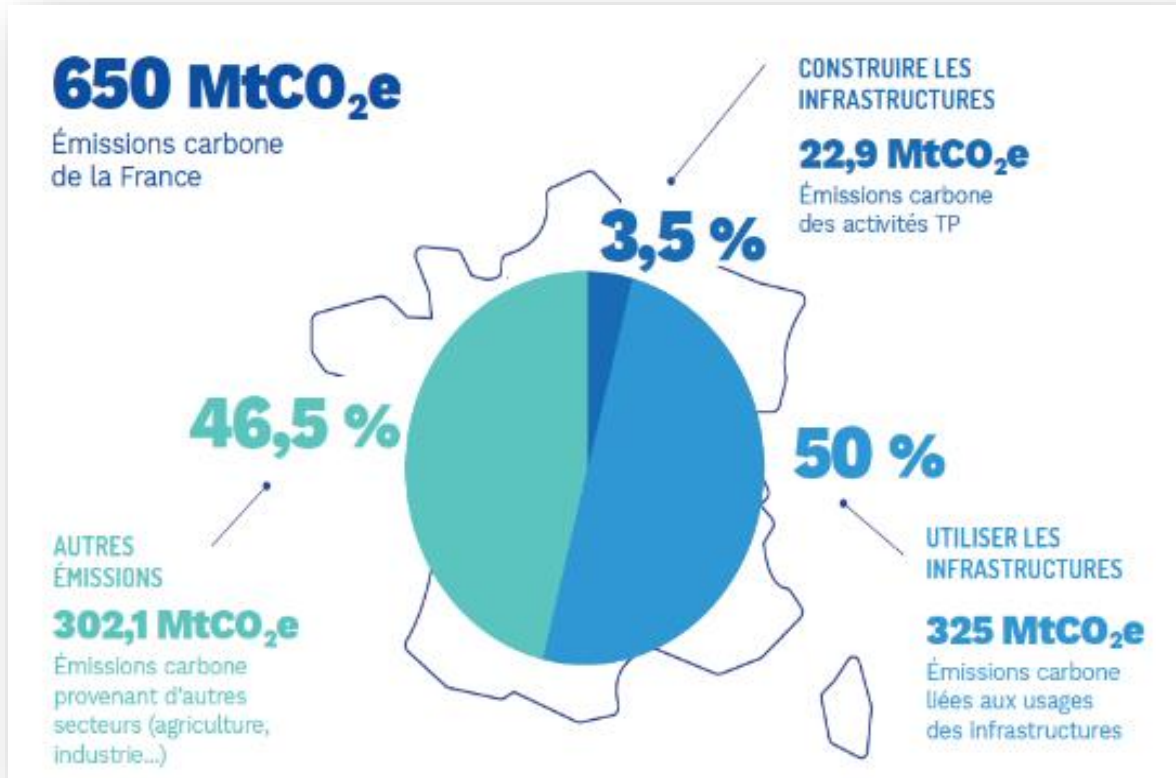


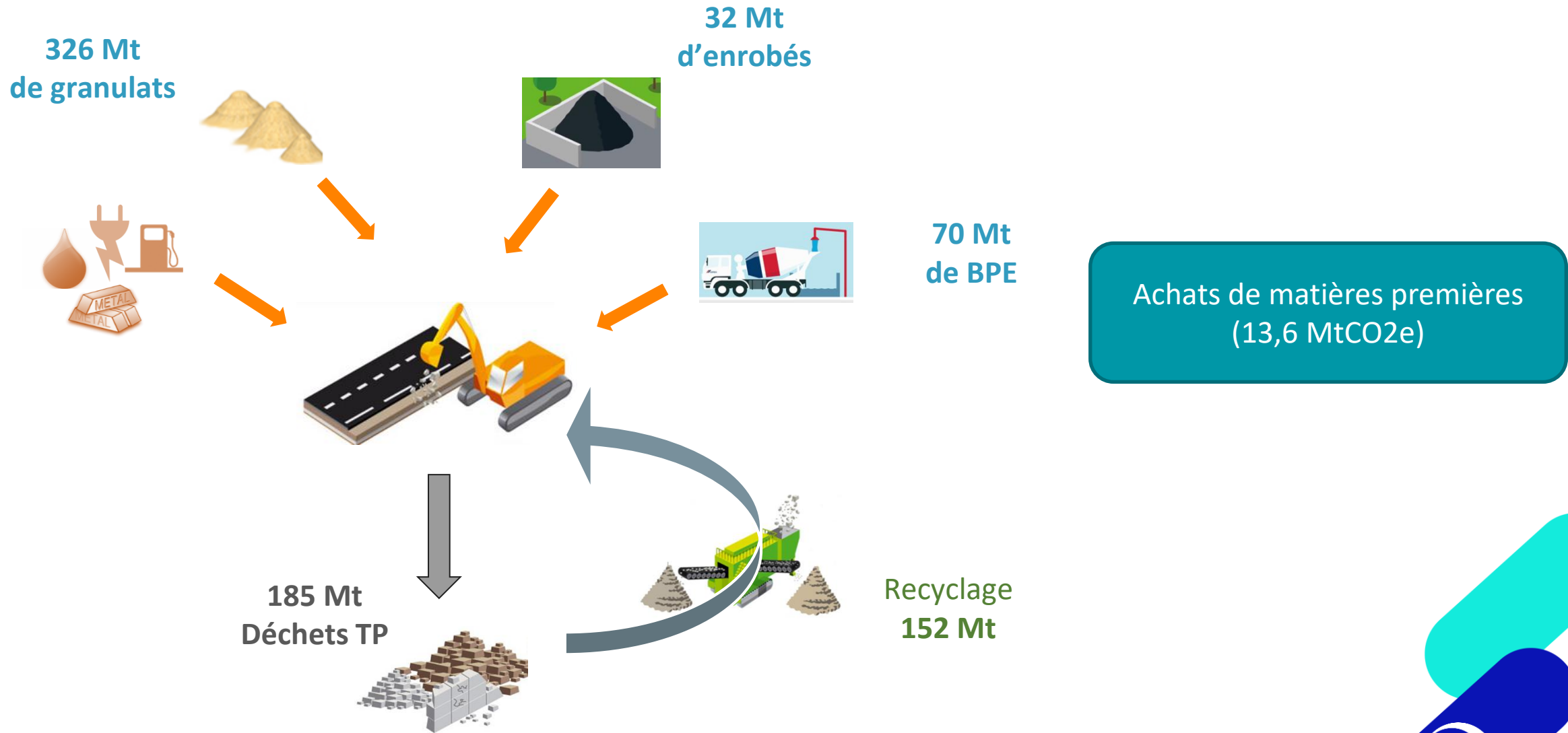
L'économie circulaire au cœur de la planification écologique

L'empreinte carbone du secteur



Achats de matières premières
(13,6 MtCO₂e)

Déployer l'économie circulaire, une priorité



Un dialogue responsable tout au long du marché

INTENTION / PROGRAMMATION

1 / DÉCLARATION D'INTENTION
DU CHANTIER

2 / CONSULTATION
MAITRISE D'ŒUVRE

3 / REMISE DES OFFRES

4 / CHOIX
DU MOE

- Préciser les missions du MOE en matière de gestion des déchets (fiche N°3)
- Faire réaliser un diagnostic déchets (fiche N°1)

- Fixer les critères de sélection des offres intégrant la gestion des déchets (fiche N°2)

CONCEPTION

5 / CONCEPTION
DU PROJET

6 / CONSULTATION
DES ENTREPRISES

7 / REMISE
DES OFFRES

8 / CHOIX DE
L'ENTREPRISE

- Traduire les exigences du MOA dans les pièces de marchés (fiches N°3 et 4)

- Prévoir la gestion des déchets par la mise en œuvre d'un SOSED (fiches N°3 et 4)
- Ouvrir aux variantes pour permettre aux entreprises de proposer des solutions de gestion des déchets (fiche N°2)

- Proposer une gestion des déchets de chantier, grâce au SOSED (fiche N°3)

- Fixer les critères de sélection des offres intégrant la gestion des déchets (fiche N°2)

EXÉCUTION

9 / PÉRIODE
DE PRÉPARATION

10 / RÉALISATION
DES TRAVAUX

- Préparer le chantier en intégrant les mesures de gestion de déchets proposées par le SOSED : tri, traçabilité, réemploi/réutilisation (fiches N°3 à 8)

- Utiliser des matériaux recyclés (fiche N°9)
- Appliquer les mesures de gestion décrites dans le SOSED (fiche N°3)

LIVRAISON

11 / RÉCEPTION
DES TRAVAUX

- Contrôler l'exécution du SOSED et faire le bilan (fiches N°3 et 5)

QUI EST CONCERNÉ ?



Maître d'ouvrage
(MOA)



Maître d'œuvre
(MOE)



Entreprise

Selon les chantiers, un maître d'œuvre peut ou non intervenir

Une marque et un accompagnement de la profession



Fédérer autour des enjeux du recyclage par l'action et créer de la valeur par la qualité et par l'innovation.

Pourquoi cette marque ?

- Additionner les forces et multiplier l'impact. La marque Recycleurs réunit les syndicats de spécialités (Canalisateurs, l'UMTM, Routes de France, l'UNEV) et les Fédérations Régionales.
- Partager national et agir local. Pour s'adapter au contexte particulier de chaque territoire, les délégués territoriaux construisent au sein des FRTP leurs plans d'actions propres ;
- Construire autrement, c'est intégrer les « métiers de la ressource » parmi les savoir-faire de base des Travaux Publics (tri, utilisation de matériaux recyclés, recyclage et place, traitement de sols, plateformes de recyclage...).
- Encourager, auprès des clients publics, la commande de matériaux recyclés dans la commande publique de travaux
- Développer l'acceptabilité des matériaux recyclés et de l'implantation des installations de recyclage

Les 3 engagements de la marque Recycleurs Des Travaux Publics :

🔪 **Une conformité environnementale des installations vérifiée sur www.matterio.construction**

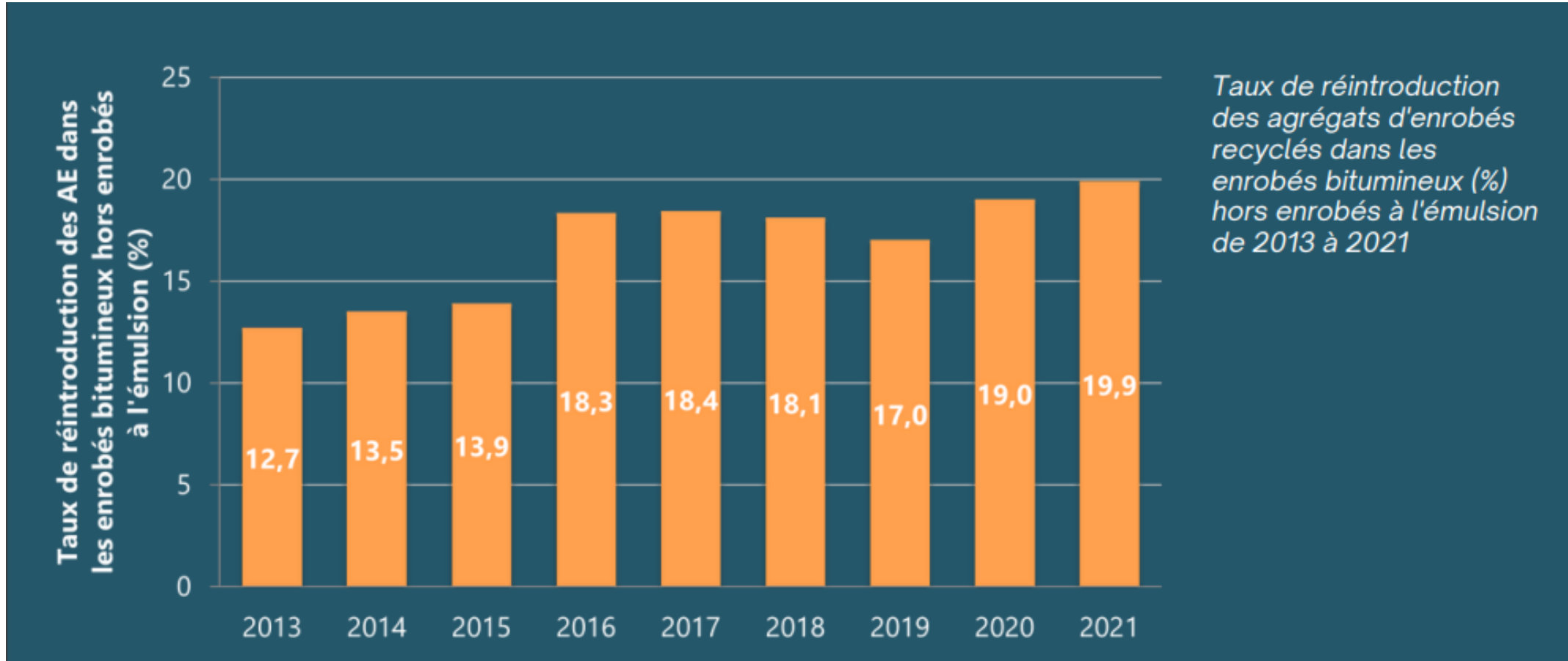
En référençant les installations de recyclage sur www.matterio.construction (soutenu par l'ADEME), l'entreprise transmet les autorisations d'exploitation associées à chacune d'entre elles. Ces informations sont vérifiées avant leur mise en ligne sur le site. L'outil de géolocalisation permet ensuite d'identifier les plateformes de recyclage présentes à proximité des chantiers.

🔪 **Un engagement des entreprises à s'inscrire dans une démarche de qualité** par la signature de la charte professionnelle « Recycleurs des Travaux Publics »

🔪 **Un savoir-faire en matière de recyclage reconnu et garanti par l'identification professionnelle** des Travaux Publics

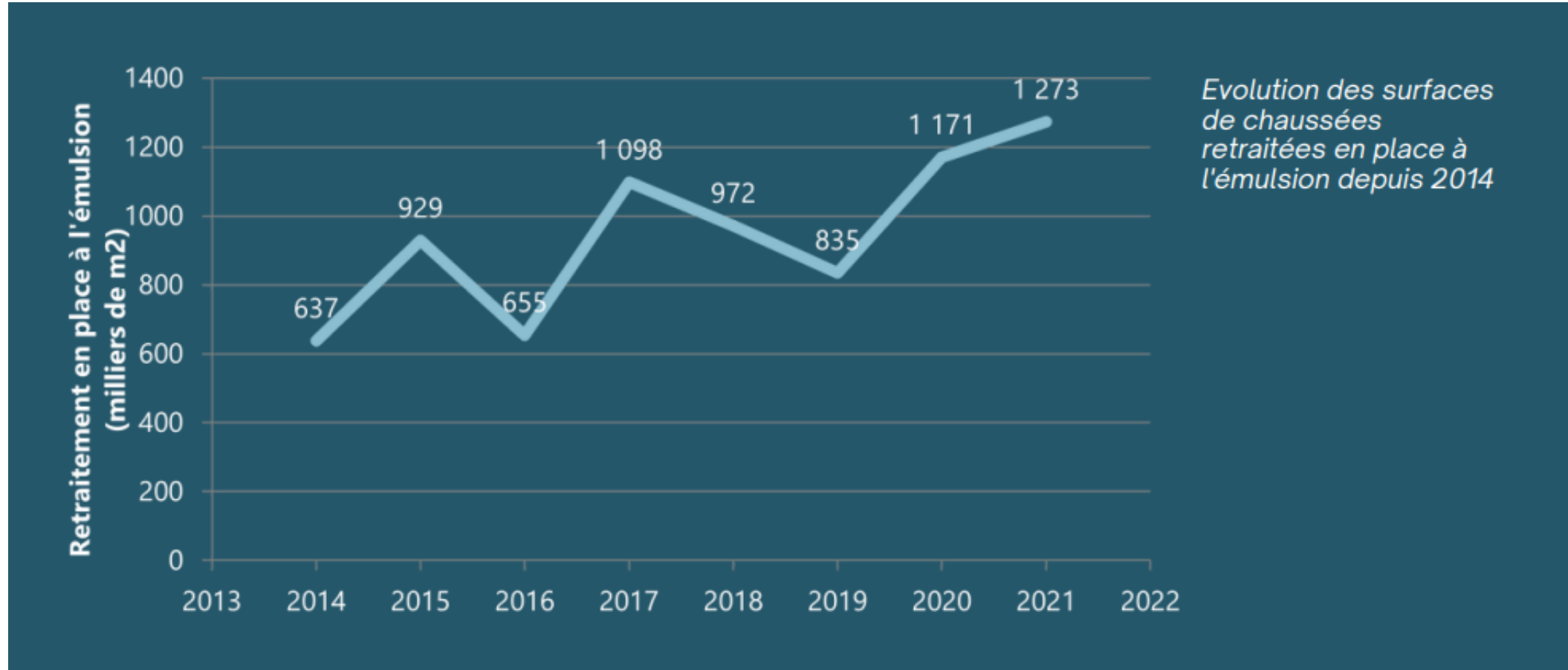
Sur les chantiers, les matériaux utilisés et les modalités de réalisation d'ouvrage s'appuient sur le respect de référentiels normatifs repris dans les CCTP qui sécurisent leur réalisation en tout point. L'identification professionnelle atteste des compétences de l'entreprise à réaliser des travaux. Délivrée par la FNTF, elle s'appuie sur des attestations de travaux fournies par la maîtrise d'ouvrage attestant du savoir faire de l'entreprise notamment en matière de recyclage (IP 2331, 2332, 2333, 363, 3641, 3642 et 756).

Agrégats d'enrobés



Routes de France - Bilan Environnemental (données 2021) - Septembre 2022

Recyclage en place à l'émulsion

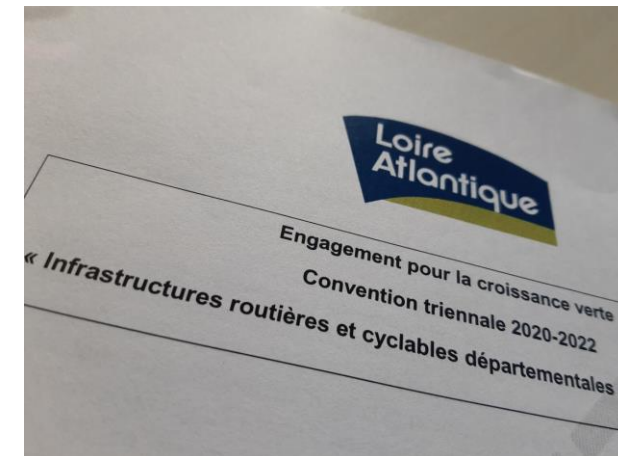


Routes de France - Bilan Environnemental (données 2021) - Septembre 2022

Convention d'Engagement Volontaire

Initiative Régionale FRTP

- Convention Engagement Volontaire avec le Conseil Départemental de la Loire Atlantique
 - Mise en place d'un Comité de suivi / COPIL CEV



Initiative Régionale F RTP

- Charte d'engagement Croissance Verte signée avec Nantes Métropole
 - Véritable déclinaison sectorielle du SPAR, cette charte vise à favoriser des démarches plus vertueuses telles que le réemploi des agrégats d'enrobés, la préservation des milieux naturels en phase chantier ou la récupération des eaux de pluie.



SEVE un outil spécifique au service de la Commande Publique et des entreprises

Initiative Régionale F RTP

- Le logiciel SEVE est un éco-comparateur de type application web qui permet **d'évaluer l'impact environnemental des phases de construction ou d'entretien dans le domaine des infrastructures routières, voiries urbaines, assainissement et terrassements.**
- SEVE a été développé pour répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs de l'acte de concevoir, de construire ou d'entretenir les infrastructures de mobilité.



SEVE un outil spécifique au service de la Commande Publique et des entreprises

Des indicateurs permettant une comparaison objective sur les critères importants pour les clients et la planète.



INDICATEURS

Quantitatifs

SEVE fournit des indicateurs quantitatifs qui permettent une comparaison directe et objective des solutions techniques d'un projet.



⊕ La consommation énergétique (en MJ)



⊕ Les émissions de gaz à effet de serre (tCO₂eq)



⊕ La tonne kilomètre (t.km)



⊕ La préservation de la ressource



Qualitatifs

Deux indicateurs qualitatifs et optionnels sont disponibles. Ils sont plutôt adaptés aux chantiers de grand terrassement.



⊕ La gestion de l'eau



⊕ La prise en compte de la biodiversité

ACTEURS POUR LA PLANÈTE

Fédération Régionale des Travaux Publics des Pays de la Loire Routes de France - Délégation Pays de la Loire

Rue Edmé Mariotte – CP 40769
44307 NANTES Cedex 3
Tél : 02 28 01 00 60 – paysdelaloire@fntp.fr



Twitter@PaysdelaloireTP



[linkedin.com/in/frtp-pays-de-la-loire](https://www.linkedin.com/in/frtp-pays-de-la-loire)